



Je suis victime d'exploitation à des fins sexuelles par un proxénète ou par un réseau de traite humaine.

Je souhaite bénéficier d'un parcours de sortie

Le Parcours de Sortie de Prostitution (PSP) est d'une durée de **6 mois renouvelable 3 fois** (jusqu'à 24 mois) qui me permet d'accéder à une **formation**, un **emploi**, une **aide financière** et à une **autorisation provisoire de séjour** (APS) dans le cadre d'un **accompagnement social global**.

QUELLE DÉMARCHE MENER POUR ACCÉDER À DES ALTERNATIVES À MA SITUATION DE PROSTITUTION ?

- Je dois être **accompagné.e par une association agréée** qui m'aidera à préparer ma demande de PSP : l'Amicale du Nid est agréée dans tous les départements où elle est implantée ([liste](#)),
- Accompagné.e par un.e professionnel.le de l'association agréée, **je prépare ma demande**, avec un dossier complet, qui sera transmise aux membres de la commission départementale qui examinera la demande,
- **Le dossier sera présenté en commission départementale** par l'association agréée qui m'accompagne,
- **La commission donnera un avis** favorable ou défavorable à ma demande,
- **Le préfet ou la préfète décidera** si la demande est acceptée ou refusée.

QUELS SONT MES DROITS SI J'ENTRE EN PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION ?

- Je bénéficierai d'un **accompagnement social global** vers l'insertion socioprofessionnelle,
- Sous réserve des ressources dont je dispose déjà, je pourrais bénéficier d'une **Aide Financière à l'Insertion Sociale et Professionnelle** (l'AFIS) qui prévoit 343 €/mois pour une personne, et 432 € pour les personnes avec un enfant à charge (montants au 30/06/2024),
- Si je suis sans droit au séjour, je peux bénéficier d'une **Autorisation Provisoire de Séjour** (APS) de 6 mois renouvelable 3 fois jusqu'à 2 ans.

QUELS SONT LES CONDITIONS POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DU PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION ?

- **Arrêt de la prostitution**
- **Insertion socio-professionnelle**
- **Respect de l'ordre public**

Document réalisé dans le cadre d'un financement de :

